



LE GALUCHON DE FRICHEMESNIL



Bulletin municipal d'information 2018



Le mot du Maire
Dates à retenir
Travaux 2017 à l'école
Vie communale
L'année 2017 à l'école
Parents d'élèves
Ludisports 76
Accueil, cantine, TAP, TAM
Vacances aux villages
Vie communale
Etat-civil 2017
PACS
Vœux 2017
Commémorations et souvenirs
Club de l'âge d'or
Club de gym
Comité des fêtes
Participations aux associations
Ma passion
Nos artisans
Civisme au quotidien
Vie communale
Inter Caux Vexin
Rénovation énergétique
La Région Normandie
Simplification des démarches
Aide à domicile
Renseignements utiles
Le coin des enfants



Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

En cette période de fêtes de fin d'année, il est temps pour nous de faire le bilan sur l'année écoulée.

D'un point de vue général, l'année 2017 aura été marquée par tout d'abord l'appel aux urnes pour élire notre nouveau Président de la République, mais aussi par l'envoi du dixième français dans l'espace Thomas PESQUET, astronaute Dieppois qui a représenté notre Normandie pendant les 6 mois de la mission PROXIMA.

Mais malheureusement, cette année encore, la France a de nouveau été touchée par des attentats, ternissant ainsi la Paix, et endeuillant des familles, victimes de ces ignobles barbaries.

D'un point de vue communal, 2017 a été pour l'Équipe municipale, une année de challenge. Menacée par une fermeture de classe, la Commune a donc œuvré, et nous avons réussi à la conserver. Maintenant, nous proposons une scolarisation complète de la classe maternelle au CM2.

Ce travail a été réalisé à un rythme effréné depuis décembre 2016.

En effet, depuis la désignation de l'architecte, il a fallu déposer le permis de construire pour l'extension de l'école, attendre l'instruction, réaliser les appels d'offres, désigner les entreprises, et pour finir, suivre les travaux; tout ceci dans le délai imparti de 8 mois.

Après une grosse mobilisation, les travaux se sont terminés fin août. La rentrée scolaire a donc pu se dérouler dans les meilleures conditions.

Cette opération a bénéficié du concours financier du Département et de l'Etat.

A l'occasion de l'ouverture de la classe maternelle, un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet a été créé.

Nous avons également accueilli, une nouvelle secrétaire de mairie à temps complet, afin de pallier les tâches administratives, qui sont de plus en plus nombreuses, et d'optimiser le service de proximité, en augmentant les heures d'ouverture de la Mairie.

La nouvelle législation nous imposant un remaniement des temps scolaires, la Commune a organisé des réunions publiques avec les parents, et institutrices, pour échanger, et déterminer de façon collégiale, les meilleurs aménagements pour les enfants (Ecole, cantine, garderie, TAP et activités du mercredi).

Le choix s'est donc porté dès la rentrée, sur l'application de semaines de quatre jours. Ces moments de partage très agréables, nous ont permis de travailler ensemble, et répondre ainsi, à l'ensemble des problèmes, liés à la scolarité des enfants.

Par ailleurs, une convention avec la commune de Bosc le Hard a été signée en cette fin d'année, pour permettre à notre école, d'avoir un accès permanent à la bibliothèque.

Cette année encore, toute l'Équipe municipale et le personnel se sont investis pour poursuivre notre action de « Bien vivre à Frichemesnil » et satisfaire à l'intérêt général.

Afin de communiquer plus efficacement, et améliorer le service à la population, nous avons installé un panneau lumineux près de la Mairie.

Pour poursuivre notre action écologique, nous avons remplacé les lanternes route de Clères, le Clos Cordier, le Chemin des Fées, par des lanternes à led nouvelle génération, nous permettant d'effectuer à court terme, de réelles économies.

Le Syndicat Départemental d'Énergie a subventionné cette opération à hauteur de 80%.

La route et le Hameau de Cressieuzemare seront également équipés de ce dispositif en 2018.

Pour la sécurité des habitants, un ralentisseur sur la RD100 et un radar pédagogique aux abords de l'école ont été aménagés pour ralentir la vitesse, à l'approche de ces zones.

Le Département nous a alloué une aide financière pour ces aménagements.

L'implantation de citernes incendie dans les hameaux se poursuit.

En 2018, une citerne sera installée à Ormesnil grâce au soutien financier de l'Etat, et du Département. L'objectif est de couvrir toute la Commune d'une défense incendie correspondant à la nouvelle réglementation.

Le fleurissement de la Commune est toujours en cours d'élaboration. Il a été mis en place les arceaux aux entrées de notre Village, et des espaces paysagers couvrant maintenant une partie de la Commune.

Des travaux de peinture, et un réagencement du local sanitaire seront également réalisés dans la Mairie.

Les fauteuils de la salle du Conseil, seront remplacés pour moderniser ces lieux.

Une réflexion va être menée sur la création d'un bassin sur Ormesnil, afin de collecter l'eau lors de fortes pluies, et éviter ainsi le risque d'inondation au niveau de l'impasse de l'Ancien Presbytère.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les 3 communautés de communes « Portes Nord-Ouest de Rouen », « Moulin d'Ecalles » et « Plateau de Martainville » ont fusionné en une seule dénommée « Inter Caux Vexin ».

De plus, 4 communes (Bosc-le-Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng, Cottévrard) ont rejoint cette nouvelle Communauté de Communes. Ainsi 64 communes sont regroupées.

A cette occasion, la Commune a sollicité Inter Caux Vexin afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'accéder à la déchetterie de Bosc-le-Hard.

Lors du dernier conseil communautaire, cette demande a été acceptée, et permettra donc aux habitants de Frichemesnil de déposer leurs déchets, à la déchetterie de Bosc-le-Hard dès 2018.

Comme on peut le constater, l'année 2017 aura été une année très riche, et 2018 sera pleine de projets.

Toutefois et afin de respecter nos engagements de ne pas augmenter la part communale des impôts, nous adopterons une vigilance toute particulière sur le respect de notre budget.

En effet, selon la loi de finances 2018 annoncée par le gouvernement, des restrictions importantes d'aides aux communes vont être mises en place.

J'en profite aussi pour saluer tout particulièrement les bénévoles, qui s'investissent dans nos différentes associations, et qui participent activement, à la qualité de vie dans notre Village.

Ainsi, toute l'Équipe municipale et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs Vœux pour cette nouvelle Année.

Que l'année 2018, vous apporte à chacun et chacune, pour vos familles et vos proches, une année remplie de Santé, Bonheur et Prospérité.

Bien Cordialement
Philippe BLOT

LE MOT DU MAIRE



Voeux 2018

« Maison du Village »

Monsieur Philippe BLOT et le Conseil Municipal,
vous convient à la cérémonie des vœux,
le Vendredi 12 Janvier à 18h30.

A l'issue de cette cérémonie le pot de l'amitié
vous sera offert.

Commémoration et Souvenir

8 mai

11 novembre

Permanence Impôt sur le revenu

26 avril 2018

Spectacle de fin d'année de l'école

22 juin 2018

CA S'EST PASSE EN 2017

Début des travaux fin Juin

Gros Œuvre



Terrassement et coulage de la dalle

Elévation des murs



TRAVAUX 2017 - ECOLE

Pose des menuiseries extérieures



Electricité



Passage des câbles dans les plafonds et les murs



Menuiseries intérieures, Cloisons, doublage, faux plafonds





Douche

VMC

Peinture intérieure



Enduits extérieurs



Voirie Réseaux Divers (VRD)



Cour et trottoirs



Plantations et clôture



AVANT



APRES

Fin des travaux en août



TRAVAUX 2017 - ECOLE

Depuis la rentrée de septembre 2017, une nouvelle organisation des horaires d'école a été mise en application.

Les nouveaux horaires, sur 4 jours ont été définis en concertation avec les parents et les institutrices.

En effet, lors des deux réunions organisées par la municipalité les parents ont pu s'exprimer sur ce sujet et nous avons trouvé ensemble la solution la plus adaptée au bien-être des enfants.

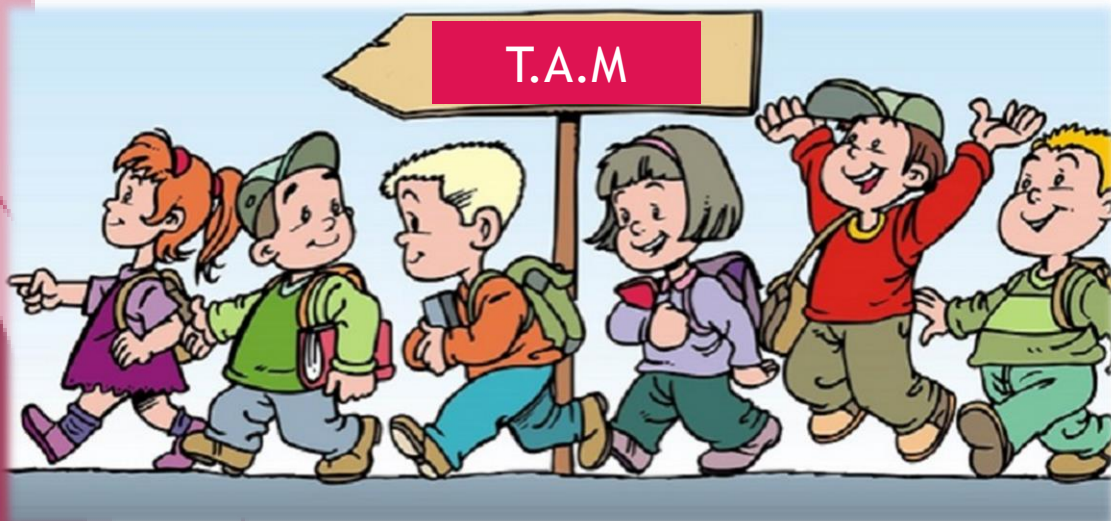
Les horaires suivants ont donc été définis :

Lundi Mardi Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

A l'occasion de l'ouverture de la classe de Maternelle un emploi d'ATSEM a été créé. Anne-Lise Pupin est donc venue rejoindre l'équipe communale.



De ces réunions a également découlé la mise en place des Temps d'Activités du Mercredi, ouvert aux enfants de 8h30 à 18h.



SORTIE PEDAGOGIQUE DE FIN D'ANNEE

Dans le cadre du programme de l'histoire des arts, nous sommes allés découvrir les travaux du sculpteur Jean- Marc de Pas à Bois Guilbert. Les enfants ont également bénéficié d'initiation au modelage de l'argile. De plus nous avons découvert les œuvres du sculpteur en nous promenant dans les jardins.



DES DENTISTES A L'ECOLE



Trois jeunes dentistes sont venues nous expliquer leur métier . Elles nous ont appris comment nous brosser les dents correctement. Elles nous ont expliqué l'anatomie de nos dents. Elles nous ont également montré les aliments bons ou mauvais pour nos dents.



L'ANNEE 2017 A L'ECOLE

Coup de torchon !

Chers parents, chers frichemesnilais,

Les enfants de l'école vont faire des dessins de leurs choix qui seront imprimés sur des

TORCHONS fantaisie !

Chaque enfant de l'école du chemin des fées réalisera son propre dessin.

Le dessin de votre enfant ou d'un petit frichemesnilais entouré de ceux de ses camarades est un beau souvenir, un cadeau original pour la famille ou les amis, et un moyen idéal pour financer d'autres activités scolaires ou futures sorties.

C'est pour cela que nous étendons la commande à tous les habitants de Frichemesnil.

Aidez-nous à commander au plus juste, les fonds recueillis serviront à d'autres projets scolaires que nous manquerons pas de vous communiquer.

Cette commande est prévue en livraison pour **février 2018** à l'occasion de la fête des grands-mères !!!

Date limite des commandes
30 janvier 2018

Prix de vente :6...€

Nom :

Je souhaite torchons



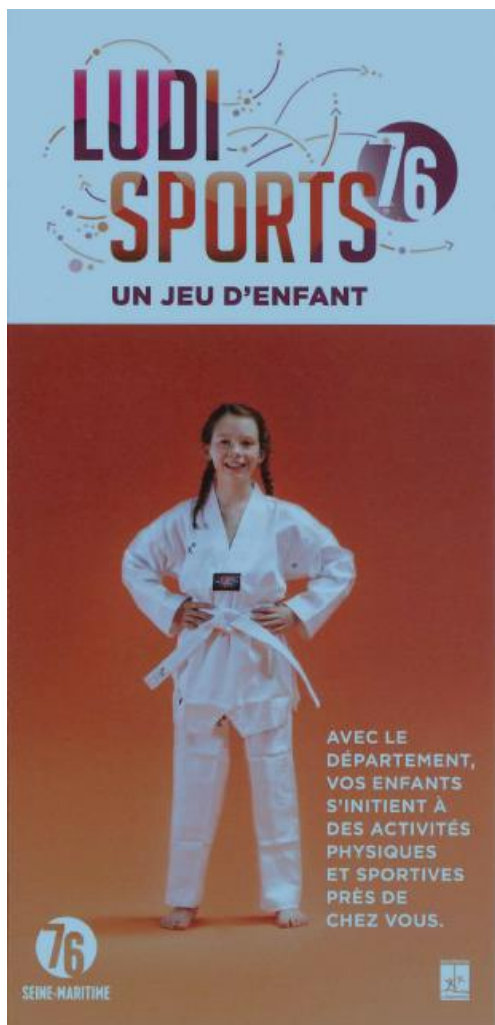
Dimensions 78 x 50 cm



Bulletin à déposer à l'école
accompagné de votre
règlement à l'ordre de la
coopérative scolaire de
Frichemesnil

Pour tout renseignement
complémentaire

06 14 56 96 21



Communauté de Communes
Inter-Caux-Vexin
LUDISPORTS 76
Frichemesnil

Activités - Année Scolaire 2017-2018

Mardi de 16h15 à 18h15

1er trimestre

du 18/09/2017 au 22/12/2017

Badminton

Rendez vous à l'école

2ème trimestre

du 08/01/2018 au 20/04/2018

Baseball

Rendez vous à l'école

3ème trimestre

du 07/05/2018 au 22/06/2018

Volley-ball

Rendez vous à l'école

Ludisports 76 saison 2017/2018

Cette année, 21 enfants sont inscrits au Ludisports.



LUDISPORTS 76

Point d'accueil

Horaires

Matin : 7h – 8h30

Soir : 17h – 19h

Effectifs

23 inscrits

Petits déjeuner



Coin détente



Cantine



Les petits



Les grands

Cette année, nous accueillons jusqu'à 38 enfants dont 8 petites sections.



La galette des rois



Mardi gras



Noël



Activités

Changement d'horaires :

16h – 16h45 avec le goûter jusqu'à 17h

Une vingtaine d'enfants participent tous les jours aux activités de la grande section au CM2.

Spectacle du 2 juin 2017

Le Frich'n'chips TV



Comme à son habitude, le spectacle de fin d'année des TAP a réuni encore une fois de nombreuses familles et habitants de la commune, venus admirer les enfants qui s'étaient transformés en chroniqueurs et présentatrice télévisé.

Quotidiennement

Lundi : Travaux manuels ou cuisine avec Jocelyne et Nelly

Raconte-moi une histoire avec Françoise

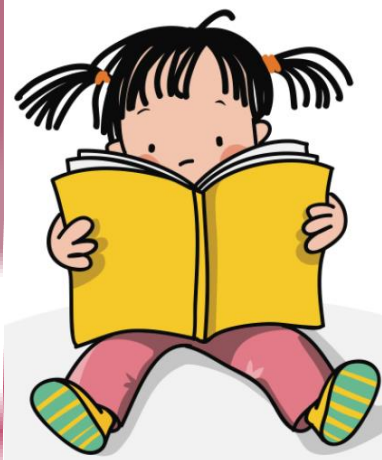
Mardi : Ludisports avec Yanis

Jeudi : Tous les 15 jours, scrapbooking avec Maryse

Vendredi : Toutempo avec Landry, François et Julien



ACCUEIL, CANTINE, TAP, TAM



Cette année nous avons mis en place un endroit de détente servant de repos, le matin ainsi que de bibliothèque, animé par Françoise Petit, nouvelle bénévole pour les activités.



Le scrapbooking



Le goûter à 16h45

TAM (Temps d'Activités du Mercredi)

Effectifs

3 à 4 enfants le matin

4 à 5 enfants le midi

7 à 8 enfants l'après-midi



Mercredi 18 octobre, de 14h à 16h45, les enfants se sont livrés à une chasse aux bonbons dans la commune. Pour clôturer cet après-midi méchamment terrifiant, les enfants se sont retrouvés autour d'un petit goûter.

Diverses activités sont proposées aux enfants comme des tournois de jeux de société, la réalisation d'activités manuelles sur le thème et les fêtes de saisons, des sorties dans la commune lorsque le temps s'y prête.

Noël au point d'accueil



ACCUEIL, CANTINE, TAP, TAM

En 2017, notre centre a couvert trois périodes de vacances : Pâques à Frichemesnil, Juillet à Grugny et la Toussaint à la Houssaye Béranger. Cette année, le centre s'est surpassé au niveau de la fréquentation des enfants qui l'ont, une fois de plus, adoré.

Il accueille les enfants qui ont 5 à 13 ans dans l'année, et leur permet de s'épanouir socialement et intellectuellement grâce à ses activités ludiques. Damien Tabesse, notre directeur attiré, est toujours très apprécié des enfants. Retrouvez le suivi de nos activités sur notre page Facebook.

La session de Pâques à Frichemesnil du 10 au 14 avril, a accueilli 32 enfants dont 8 petits de moins de 6 ans. Ils se sont divertis sur le thème « Le chocolat » avec nos titulaires Justine et Sophie, ainsi que Zoé et Anaïs, nos stagiaires, 10 enfants d'Etampuis, 9 de Frichemesnil, 5 de Grugny et 8 de la Houssaye Béranger.



Les enfants ont découvert un chocolat différent, avec mariage de menthe, citron, fruits de la passion, orange. Ils ont créé des spécialités culinaires excellentes : sucettes, muffins, tartes mais également des oeuvres non comestibles : pâte à modeler au Nutella, pate slim, arbres à oeufs. Des activités ont eu lieu en extérieur sur l'aire de sports. Une sortie en bus à Dieppe avec le cinéma pour les petits, les trottinettes dans le skate parc, et laser games pour les plus grands. La pause détente au Burger King a été très appréciée. Le vendredi, une chasse aux oeufs a eu lieu dans Frichemesnil sous la forme d'une course d'orientation, à l'aide d'un roadbook et d'un fléchage allemand, avec des indices à trouver.



La session de Juillet à Grugny a accueilli 86 enfants du 10 au 28 Juillet 2017, dont 17 petits de – de 6 ans, sur le thème « **Au centre du petit écran : jeux et émissions télévisés** » : 26 enfants d'Etampuis, 13 de Frichemesnil, 32 de Grugny, 11 de La Houssaye Béranger et 4 hors communes.



VACANCES AUX VILLAGES

VACANCES AUX VILLAGES

Damien en compagnie d'Emma Justine Sandra et Sophie titulaires BAFA, Anaïs Joris Lilian et Zoé stagiaires BAFA, ont fait de belles sorties avec les enfants: piscine et Weekly Parc, Laser Game Booling, cinéma, Biotropica, équitation à Etainpui, journée au Parc du Bocasse.



La TV était à l'honneur avec une Création journalière de bulletins météo filmés pour Facebook:

Pour les 5/7ans : c'est pas sorcier - Fort Boyard - Silence ça pousse - La carte aux trésor - émission Déco - création lampions - l'école des fans. Pour les 8/9 ans : incroyables talents - Basketball - Emission Déco - Pékin express - vendredi tout est permis - Zumba, Yoga et création de photophores

Pour les 10 ans et plus : Master Chef » « La fureur du samedi soir » « incroyables talents » et le Camp de la Varenne : pêche, Judo tour, bateau optimist, bubble foot, canoë.



La session de la Toussaint à La Houssaye Béranger a eu lieu du 23 au 27 octobre 2017 et a accueilli 41 enfants, dont 7 de - de 6 ans, sur le thème « **Hallo-Ween, ici trouble !** » : 11 enfants d'Etampuis, 8 de Frichemesnil, 7 de Grugny, 15 de La Houssaye Béranger. L'équipe était composée d'Aurélié et Mélody titulaires, Laurine et Camille stagiaires toujours avec Damien comme directeur.



Fabrications spéciales Halloween : masques, costumes décors, gâteaux, entrecoupées d'activités sportives journalières. Une sortie Foire de Rouen, très bien encadrée, a fait le bonheur des enfants.



Frighemesnil ouvrira à Pâques du 30 Avril au 4 Mai 2018. Les inscriptions seront diffusées fin Février par vos mairies. Nous remercions tous les parents pour la confiance accordée et leur fidélité.

Le Président, Alfonso LEONIO.

VACANCES AUX VILLAGES

RESULTATS SCOLAIRES



Au collège Jean Delacour (Clères)

Ont obtenu en juin 2017 le Brevet des Collèges
 POHYER Agathe (mention Très Bien)
 SAULNIER Perrine (mention Très Bien)
 TESTELIN Lucas (mention Assez Bien)

Au collège Saint Dominique (Rouen)

A obtenu en juin 2017 le Brevet des Collèges
 LEGER Erwan (mention Bien)

A l'AMFR (Forges-les-Eaux)

A obtenu le Brevet des collèges
 FERAY Marine (mention Très Bien)

Au lycée de la Vallée du Cailly (Déville)

Ont obtenu en juin 2017 le BAC
 FRIBOULET Camille
 POHYER Zoé

Au lycée Auguste Bartholdi (Barentin)

A obtenu en juin 2017 un Bac Professionnel Commerce
 LUCAS Marie (mention Assez Bien)

Toutes nos félicitations à ces élèves.

VACANCES AUX VILLAGES



Etainpuis - Frichemesnil - Grugny - La Houssaye Béranger
 L'association intercommunale « Vacances aux villages » propose aux
 enfants de 5 à 13 ans.

Trois principales périodes sont ouvertes : Pâques à Frichemesnil, Juillet
 à Grugny et la Toussaint à la Houssaye Béranger.

**Si vous souhaitez que le résultat scolaire ou sportif sur un autre
 établissement soit publié,
 merci de nous le faire savoir au secrétariat de la mairie.**



Création d'un ralentisseur
pour la sécurité de tous



Mise en place d'un lettrage
sur la salle polyvalente



Remplacement des
éclairages actuels par des
leds dans le but de réaliser
des économies d'énergie
(1 tranche par an)



Installation d'un panneau
lumineux pour une
meilleure information



Installation d'un radar
pédagogique pour limiter la
vitesse aux abords de l'école



Installation d'une citerne
incendie Hameau de
Cressieuzemare

AUTRES TRAVAUX 2017

Théo LANGLOIS



Naissances



Gaëtan PERROT

Manon LAIR

Mariages



Abigail TORRES GUERRERO et Guillaume KIERS



Vanessa BECAM et Alfonso LEONIO



Laetitia LECLERC et Guillaume LARSON



Patricia HENRY et Eric TESTELIN

Nous sommes en couple et nous souhaitons nous pacser.

Nous avons entendu parler de changement.

De quoi s'agit-il?

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du **1er novembre 2017**, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
soit à un notaire.

pour la pratique: il faut prendre rendez-vous en mairie en se présentant sur place, en amont du rendez-vous les partenaires doivent veiller à transmettre les documents demandés afin qu'ils soient examinés avant la signature du Pacs.

PACS





VOEUX 2017



COMMEMORATIONS ET SOUVENIRS

Le jeudi 16 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux adhérents, Monsieur et Madame CHARLES Jacques.

Galette des rois : le 5 janvier 2017



Repas de Pâques : le 13 avril 2017



Voyage annuel : le 3 mai 2017



Départ de Frichemesnil à 11h15

12h déjeuner-spectacle au Cabaret Le Puits Enchanté à Doudeville



Voyage surprise : le 29 juin 2017

Nous sommes allés au Parc de Clères en fin d'après-midi, en route pour Bosc-le-Hard à la Confiance pour faire une collation.



Repas de Noël à La Confiance : le 14 décembre 2017



Comme tous les ans, le club de Gymnastique n'a pas manqué de terminer la saison 2016-2017 par un repas dans la bonne humeur !

Nous souhaitons un rétablissement à notre animatrice Céline, qui pour des raisons de santé ne peut pas assurer les cours, mais Monique assure le remplacement cette année. Elle ne manque pas d'idées pour faire travailler nos abdos, fessiers et cuisses.

Le nombre d'adhérentes est de 34.



Si l'envie vous prends de bouger ou de pratiquer une activité sportive, vous pouvez encore nous rejoindre le jeudi de 18h à 19h pour de la gym douce et, ou, de 19h15 à 20h15 pour une gym plus tonique.

En espérant trouver une animatrice pour la nouvelle saison.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter :

**Brigitte Massalon au
02.35.33.12.18**

**Nathalie Ouine au
02.35.05.13.16**

**Florence Saulnier au
02.35.33.53.70**



Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont participé à leurs soirées et s'excuse d'avoir été obligé d'annuler la soirée du 7 octobre suite à un contre temps indépendant de notre volonté.

Les deux dates à retenir pour 2018 sont :

- Le 10 février : Saint Valentin, Repas dansant
- Le 6 octobre : Soirée dansante avec repas

Dans l'attente de vous revoir nombreux.

L'équipe du Comité des fêtes vous souhaite une très belle année 2018.

Christine, Odile, Brigitte, Hubert, Didier, Joël



COMITE DES FETES



Coopérative scolaire



1 254 €

Club de gymnastique



400 €

Club de l'âge d'Or



600 €

Vacances aux Villages



2 052 €

Amicale Joseph Caulle, football



200 €

Restos du Cœur



100 €

ASCPB



695 €

Bibliothèque de Bosc-le-Hard
(accessible aux enfants de l'école)



250 €

Depuis enfant je pratique une activité physique.

Issu de la formation STAPS (faculté de sport), j'ai pratiqué de nombreux sports lors de mes études. A ce jour je suis éducateur sportif auprès d'un public de personnes en situation de handicap.

Le sport est pour moi pourvoyeur de relations sociales, d'ouverture aux autres, de tolérance et de prise en compte des différences interindividuelles.



Depuis quelques années, la course à pied s'est imposée comme ma pratique principale. Elle me permet à raison de deux à trois sorties hebdomadaires, alternant courses sur route et trail, d'avoir un moment particulier de bien être, de centration sur le corps, sur ses ressentis ainsi que d'une action de prévention santé. Outre le caractère individuel, j'aime « jauger » mon travail en solo et me retrouver avec d'autres passionnés sur des courses organisées sur les régions Normande et Bretonne principalement. J'ai participé à mon premier marathon en 2012 sur le très beau parcours du Mont St Michel terminé en 3H47. Je cours aussi sur semi-marathon (mon chrono 1H37) et 10km (41m). Depuis peu je m'inscris à des courses ayant une cause comme par exemple la Wings for life reversant les fonds à la recherche sur les maladies neurodégénératives.

Il est important d'avoir une activité permettant de se ressourcer et d'affronter les « épreuves » du quotidien !

En parallèle à cette pratique, je suis pompier volontaire, ces activités sont complémentaires en termes de gestion du stress et de ses émotions.

La course à pied est une activité simple, peu onéreuse (une bonne paire de chaussures surtout pour limiter le risque de blessures !) et pouvant se pratiquer en liberté. Les débuts sont certes difficiles mais les bénéfices en valent le coup ! alors bonnes courses !

MA PASSION



Au souper fin
02.35.33.33.88

ETP
GRENAILLAGE
PRÉPARE ET RÉPARE LES SOLS
www.etp-grenailage.fr

NOUS CONTACTER

Languy ALVARY : 06.84.00.69.08
Londry LÉGER : 06.81.25.22.59
etpgrenailage@orange.fr
www.etp-grenailage.fr

ETP
GRENAILLAGE

299, route de la Beauce
76690 FRICHEMESNIL



GRENAILLAGE
RABOTAGE
BOUCHARDAGE
MULTISCAGE
RAINURAGE
POLISSAGE
PONÇAGE

Menuiserie LEVIGNEUX

L'Art du sur-mesure

S.A.R.L.

06 65 73 00 27



MenuiserieLevigneux@edlook.fr

ART & PAYSAGE

Aménagements et entretiens de parcs et jardins

77, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com

ART & PAYSAGE SERVICE

Entretiens de parcs et jardins, crédit d'impôt à 50 %

79, Impasse du Fond des Bois

76 690 FRICHEMESNIL

Tél : 06.16.50.44.41

Adresse mail : christophe.cumont@gmail.com



NOS ARTISANS



ALR BATIMENT

COUVERTURE BARDAGE

couverture zinguerie neuf et rénovation

Pose et entretien des fenêtres de toit

Isolation extérieure

Sarking en toiture

Démoussage

Ramonage et pose de conduits
d'évacuation des fumées

06 88 00 25 58 - 02 35 75 00 00

525 route du val au bouvier

76690 FRICHEMESNIL



Rosa PICHARD

SOPHROLOGUE - RELAXOLOGUE

Diplômée de l'Académie de Psychothérapie et
de Sophrologie Caycédiennaise - PARIS 5e

1010, route de Cressieuzeuare
76690 FRICHEMESNIL

Tél. 02.35.33.83.84
Port. 06.78.91.78.04

rosa.pichard@cegetel.net

INFORMATIONS GENERALES

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi

De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

- Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2



Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant sa façade sur une largeur égale à celle du trottoir.



Abandonner des déchets

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.

- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



J'emménage :

Première chose à faire



Déclarer vous en mairie : c'est une façon de prendre contact, notamment pour être informé de certains droits, services ou obligations. Et en plus, c'est une occasion de vous inscrire sur la liste électorale de la commune.

Munissez-vous de votre livret de famille, carte d'identité et d'un justificatif de domicile et présentez vous au secrétariat de la mairie.



Nouveaux habitants :

- Alexandre LECLERC, 264 route d'Ormesnil
- Anne-Sophie PELTIER, Joshua, 12 Lotissement Le Clos Cordier
- Amandine EUDE et Romain CUMONT, 252 route de Cressieuzemare
- Audrey COLANGE et Pierre LEVIGNEUX, 29 route du Bolhard
- Marion DECAUX et Maxime PAYEN, Le Haut Turpin

Recensement militaire :

Jeunes de 16 ans, garçons et filles, faites vous recenser.

Dès le jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous à la mairie de votre domicile avec votre pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Attention, n'oubliez pas que le recensement est OBLIGATOIRE.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Depuis le 1er janvier 2017, les 3 communautés de communes « Portes Nord-Ouest de Rouen », « Moulin d'Ecalles » et « Plateau de Martainville » se sont regroupées en une seule dénommée « *Inter Caux Vexin* ». 4 communes (Bosc-le-Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng, Cottévrard), appartenant précédemment à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy, sont venues, de leur initiative, rejoindre ce qui constituait auparavant le Pays « Entre Seine et Bray » aujourd'hui dissous.

Une organisation en 3 pôles de proximité.

Pour le fonctionnement général de la Communauté de Communes et afin d'éviter de construire de nouveaux locaux pour les services, chaque ancien siège (Montville, Buchy, Martainville-Epreville) des 3 Communautés de Communes est devenu un pôle de proximité. L'objectif est de permettre à tous, habitants comme élus, de bénéficier des services et des informations au plus près de son domicile. Du fait de sa centralité, Buchy est de surcroît le siège légal.

Les compétences exercées

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » exerce les compétences obligatoires suivantes :

- l'aménagement de l'espace et l'urbanisme
- le développement économique avec notamment la gestion et l'aménagement des zones d'activités, ainsi que la promotion du tourisme,
- l'accueil des gens du voyage,
- la collecte et traitement des déchets ménagers.

La Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » s'est également substituée aux anciens EPCI pour poursuivre les **compétences optionnelles** (ex : Voirie) et les **compétences facultatives** (ex : ruissellement) telles qu'elles étaient mises en œuvre dans leurs anciens périmètres.



Inter Caux Vexin

INTER CAUX VEXIN

LES AIDES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE

Besoin d'améliorer l'isolation de votre logement ? De diminuer votre facture de chauffage ? D'une chaudière plus performante ?

Vous pouvez prétendre à des aides pour financer les rénovations énergétiques de votre logement !

Découvrez les aides qui correspondent à vos besoins d'éco-rénovation.

Isolation de la toiture, des murs, remplacement des fenêtres, changement de votre système de chauffage ... En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement, vous pourrez ainsi réaliser des économies sur vos factures d'énergie, vivre dans un environnement plus confortable et augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Chaudière à haute performance énergétique, émetteur électrique à régulation, programmateur centralisé ... : si vous envisagez des travaux dans votre domicile, vous avez peut-être droit à la nouvelle prime « coup de pouce économies d'énergie » qui vient d'être lancée et qui est valable jusqu'au 31 mars 2018.

Elle s'adresse aux ménages, sous conditions de ressources, afin « d'accélérer la rénovation énergétique et de lutter contre la précarité énergétique. Cette aide est par ailleurs cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

A combien s'élève l'aide économies d'énergie ?

La prime dépendra de l'offre que vous aurez choisie. Elle sera d'un montant minimum de :

- 50 euros pour l'installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées,
- 100 euros pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques,
- 800 euros pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve à haute performance énergétique (gaz ou fioul),
- 1300 euros pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au bois de classe 5.

Qui peut profiter de la prime économies d'énergies ?

« 45% des ménages sont éligibles » à la prime économies d'énergie, explique le ministère de l'Environnement. L'attribution dépend des ressources du foyer.

Comment profiter du coup de pouce économies d'énergie ?

Pour bénéficier du « coup de pouce économies d'énergie », vous devez vous rapprocher d'un organisme signataire de la charte d'engagement liée à la prime. C'est ce signataire, qu'il s'agisse d'un vendeur d'énergie ou d'une collectivité territoriale, qui vous versera l'aide financière. Il vous suffit de bien accepter l'offre avant de signer le devis des travaux. Ensuite, vous pouvez faire réaliser vos travaux par un professionnel disposant du label « reconnu garant de l'environnement » (RGE).



La nouvelle énergie du bâtiment

Deux artisans bénéficient du label RGE à Frichemesnil :

- **ALR bâtiment**
- **Menuiserie Levigneux**

Effective depuis le 1^{er} janvier 2016, la **Région Normandie** est le fruit de la fusion de la Basse-Normandie et de la Haute-Normandie telle que prévue dans la Loi « NOTRe ».

Loi dite « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.



La Normandie est une province historique française jusqu'en 1789, quand le décret du 22 décembre de la même année transforme la Normandie en cinq départements, et ajoute une partie du Comté du Perche au département de l'Orne.

En 1956, dans le cadre des programmes d'action régionale, la création des régions françaises sépare la Basse-Normandie, qui réunit les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, et la Haute-Normandie, composée des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. Différents groupes, issus d'élus ou de citoyens ont milité pour une réunification de la Normandie. 60 ans après la séparation des deux Normandie, la Région Normandie réapparaît à la fois comme territoire géographique, économique et administratif mais également comme territoire politique.

Quelle(s) capitale(s) pour la Normandie?

Depuis le XI^e siècle, deux villes ont déjà été capitales normandes: Rouen et Caen. Le 28 octobre 2016, l'État choisit Rouen comme chef-lieu définitif de la Région Normandie. Rouen accueille donc la Préfecture de Région et devient la capitale administrative. Quant à Caen, l'exécutif régional élu en décembre 2015, choisit la ville comme siège de la collectivité « Région Normandie »: Caen devient la capitale politique. Pour autant, les deux Hôtels de Région existants ont été conservés dans les deux villes et abritent de part et d'autre les services administratifs de la collectivité régionale, laquelle assume des compétences et des missions de service public complémentaires aux missions des communes, des Départements et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communautés de communes, communautés d'agglomération, Métropoles...).

Infos clés sur la Normandie ²

- 5 départements : Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime
- 640 km de côtes
- 3,3 millions d'habitants (6^e région française)
- 35 % du PIB consacré à l'export (2^e région française)
- 27 180 euros par habitant de PIB (5^e région française)
- 18,6 millions de visites de sites touristiques en 2014
- 1^{ère} région française pour le nombre de collégiens et lycéens scolarisés en section européenne

Dans le cadre des différents actes de la Décentralisation, l'Etat a progressivement délégué des compétences aux collectivités territoriales, dont les Régions.

Des compétences exclusives

•LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Région élabore le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), et coordonne sur son territoire les actions en faveur de l'économie et de l'animation des pôles de compétitivité. La Normandie accueille un ensemble de filières économiques reconnues : agroalimentaire, aéronautique, automobile, chimie-biologie-santé, énergies, flaconnage de luxe, logistique, nautisme, activités équestres, numérique, cosmétique, plasturgie.... Elle gère les ports et les aéroports, infrastructures nécessaires au développement et à l'emploi.

•FORMATION PROFESSIONNELLE - APPRENTISSAGE - ALTERNANCE

La Région est compétente dans la mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage lesquelles incluent les formations sanitaires et sociales et les formations en alternance. Elle anime et coordonne les acteurs de l'Orientation en Normandie.

•LYCEES

La Région prend en charge la rénovation et l'équipement des 156 lycées publics normands, mais elle gère également l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires, de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de l'entretien avec les agents techniques de la Région.



•GESTION DES FONDS EUROPEENS

La Région est « autorité de gestion » des fonds européens (FEDER, FEADER et une partie du FSE). Elle a le devoir de sélectionner et de coproduire avec les autres collectivités les projets territoriaux.

•AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Région a élaboré le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires : le SRADDET. Sont concernés : les **transports, la cohésion territoriale, l'économie, les mobilités, l'environnement...** la Région a pour ambition de renforcer le maillage territorial et l'attractivité de la Normandie.

•TRANSPORT

La Région coordonne l'offre publique ferroviaire régionale, et depuis le 1er septembre 2017 les transports interurbains. Les trains INTERCITES viendront enrichir l'offre de transport régionale en 2020.

Des compétences partagées avec le Département 76

•CULTURE

•TOURISME

•SPORT

•AMENAGEMENT NUMERIQUE

•JEUNESSE

Les dispositifs Atouts Normandie et Pass Monde permettent aux jeunes de bénéficier d'un coup de pouce aux études, aux loisirs et à la mobilité internationale (plaquettes disponibles en Mairie) et renseignements sur : <https://atouts.normandie.fr/> et <https://passmonde.normandie.fr/>



CARTE GRISE

Officiellement dénommé « certificat d'immatriculation », cette dernière était auparavant obtenue en préfecture. Depuis le 6 novembre 2017, cette démarche n'est plus possible car elle est entièrement dématérialisée. Ce dispositif était déjà déployé dans 20 départements français depuis début l'été dernier.

Étapes et précautions pour obtenir sa carte grise

Pour en effectuer la demande, que ce soit pour un changement de titulaire, la vente d'un véhicule ou un déménagement, il sera donc nécessaire de se rendre sur un site dédié mis en place par le gouvernement : [Immatriculation.ants.gouv.fr](https://immatriculation.ants.gouv.fr).

Voici les différentes étapes à effectuer :

Créer un compte ANTS ou utiliser ses identifiants du site Service-public.fr

Remplir les documents en ligne nécessaires à l'obtention de la carte grise

Joindre un justificatif d'identité et de domicile + un extrait Kbis s'il s'agit d'une société

Le certificat sera envoyé au demandeur par voie postale.

Précision importante, l'obtention d'une nouvelle carte grise (pour un véhicule d'occasion) ne pourra pas se faire tant que le vendeur n'aura pas lui-même déclaré en ligne la cession de son véhicule et ainsi obtenu un code qu'il doit vous transmettre (gardez donc ses coordonnées après la vente !...)

Ensuite, il vous faudra scanner et envoyer par voie dématérialisée les copies des documents demandés comme par exemple l'ancienne carte grise, carte d'identité du ou des titulaires ou bien encore le récépissé du contrôle technique.

Si la demande est gratuite, le paiement des taxes afférentes reste dû ; il faut donc acquitter par carte bancaire le coût des chevaux fiscaux.

Il ne reste plus qu'à télécharger un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) valable 1 mois en attendant de recevoir votre nouvelle carte grise !

Sachez également qu'il vous faudra conserver 5 ans l'ancienne carte grise sous peine d'amende (les préfectures ne conservent plus l'ancien titre barré). Vous êtes susceptibles de le présenter en cas de contrôle (en cas de contestation, avoir ainsi la charge de la preuve lors de verbalisation immédiate ou par un radar automatique par exemple).

Des points d'accueil pour les personnes en difficulté

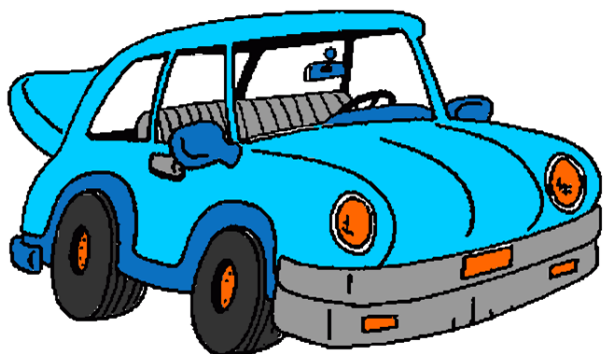
Des zones spéciales sont aménagées dans les préfectures pour **aider les personnes en difficulté** (notamment les personnes âgées) ou **ceux ne disposant pas d'un accès à Internet**. Ces espaces sont équipés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner pour effectuer les démarches, tandis qu'un médiateur apportera son aide en cas de besoin.

Elle sera parfois nécessaire. Par exemple, si :

- vous achetez une voiture en l'état sans contrôle technique ;
- vous immatriculez un véhicule ancien dont la carte grise date de plus de 40 ans et pour laquelle il n'y a aucune trace dans les fichiers informatiques de la préfecture (l'ancien FNI qui date de 1950 et qui a laissé la place au SIV en 2009), il est impossible de l'immatriculer en ligne ;
- vous héritez d'un véhicule par succession ;
- venant de l'étranger avec votre véhicule, vous souhaitez l'immatriculer en France.

Le prix de la tranquillité : le recours aux professionnels

Pour tous ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou accès à internet par choix ou obligation économique ou idéologique, plusieurs possibilités s'offrent à ces "réfractaires". Faire appel aux quelques 3800 professionnels, comme des garagistes, des centres auto, habilités à le faire. Dans ce cas précis les démarches ne sont plus gratuites et peuvent représenter un coût d'environ 30€.





Heures d'ouverture du C.A.D.I.
LUNDI au VENDREDI
9h à 12h et de 14h à 17h30

En dehors de ces horaires
et EN CAS D'URGENCE,
le service peut être joint
(week-end compris)
02.35.37.12.68

Association reconnue à la loi du 1er juillet 1901.
Crée le 27 juillet 1971



Le C.A.D.I. propose un service aux personnes âgées ou handicapées

- Entretien du domicile et du linge.
- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, aux repas.
- Courses
- Aide aux déplacements...
- Petits travaux de jardinage
- Garde-malade

...également aux personnes encore en activité

- Travaux ménagers - repassage
- Garde d'enfants de plus de 3 ans

L'association d'aide à domicile, agréée "Agreement qualité", par les services de l'état, sur le développement des services aux personnes, emploie plus de vingt cinq salariés qui interviennent sur les communes de :

**BOSC LE HARD
COTTEVILLARD
ETAMPUR
FRICHESNAIL
BEAUMONT LE HARENG**

Nos services

Évaluation de vos besoins en toute discrétion

Nous vous informons des aides financières dont vous pouvez bénéficier (CRAM - MSA - AVA - CIRAAC - APA - Sortie d'hospitalisation - Mutuelle - Caisses de retraite)

Nous mettons à votre disposition du personnel sélectionné (formation régulière) dont nous organisons le travail et assurons le remplacement (maladie - congé).

Nous vous dirigeons des démarches administratives : contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration URSSAF...

Tous bénéficiés d'un avantage fiscal selon les dispositions en vigueur.

Nos interventions :
du LUNDI au VENDREDI de 9h30 à 18h
et le SAMEDI de 7h30 à 12h

le WEEK-END :
SAMEDI SOIR 16h à 18h
DIMANCHE 8h à 12h et de 16h à 19h.



SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Tout public à partir de 3 ans

Résidence Saint Jean - 2^{ème} étage
76850 BOSC LE HARD
Tél. : 02 35 37 12 68
Fax : 02 35 76 35 96
E-mail : cadi@live.fr



Heures d'ouverture du bureau :
LUNDI au VENDREDI
9h00 à 16h00
Tél. 02 35 33 74 75



Service de Soins Infirmiers à Domicile

Appt n°2 - RPA Saint-Jean
place Saint-Jean
76850 BOSC-LE-HARD
Tél. 02 35 33 74 75
ssiad159@orange.fr

Le SSIAD, c'est quoi ?

- Des missions :
 - favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,
 - éviter / retarder / écourter une hospitalisation,
 - retarder une entrée en Ehpad,
 - accompagner les personnes en fin de vie,
 - préserver l'autonomie et prévenir des complications liées à la perte d'autonomie.
- Des soins personnalisés en fonction des besoins, de la perte d'autonomie, sur évaluation de l'infirmière coordinatrice.
- Des soins d'hygiène générale (toilette, surveillance, prévention, relation d'aide, aide à la mobilité et à l'installation ...).
- Des soins techniques infirmiers (injections, pansements...).
- Des interventions sur prescription médicale.
- Une prise en charge financière à 100% par la caisse d'assurance maladie.
- Un personnel qualifié diplômé d'état : aide-soignant(e) et infirmier(e).
- Une collaboration avec les partenaires du maintien à domicile : médecins, infirmier(e)s libéraux, prestataires de matériel médical, services d'aide à la personne, réseau soins palliatifs, ...
- Des interventions 7j/7 et une permanence téléphonique 24h/24.

Secteur d'intervention du SSIAD Le Cailly, hors secteur nous contacter.

Anceuvre	Franchesnil
Auffay	Grigneuseville
Les Authieux-Ratiévill	Grugny
Beaumont le Hareng	Houpeville
Le Bocasse	La Houssaye Béranger
Boso-Béranger	Mont Cauvair
Boso-Guérard Saint Adrien	Montreuil en Caux
Bosc le Hard	Montville
Bracquettuit	La Rue Saint Pierre
Cailly	Saint Denis sur Scie
Clerville-Motteville	Saint Georges sur Fontaine
Clères	Saint Germain sur Cailly
Cottévrard	Saint Macdou de Folléville
Critot	Saint Victor l'Abbaye
Eslettes	Sierville
Esteville	Varneville Bratteville
Etampuis	Vassenville
Fontaine le Bourg	Yquebeuf
Fresnay le long	

Votre Maire
Monsieur Philippe BLOT
Reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 heures, à la Mairie.
Permanence des adjoints le jeudi de 17 à 19 heures.

Mairie de Frichemesnil

☎ : 02.35.33.31.75

✉ : mairie.frichemesnil@gmail.com

Ouverture du secrétariat au public
Les lundi et jeudi de 17 heures à 19 heures
Les mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures
Secrétaire de Mairie : Elodie Mulot



Pour information

Ecole ☎ : 02.35.33.64.25

Salle polyvalente/Point d'accueil ☎ : 02.35.33.65.02

EDF (dépannage) ☎ : 0 810 333 076

Gendarmerie de Montville ☎ : 02.35.33.71.85

Madame TERNISIEN, assistante sociale référente pour la gendarmerie et la police, prend ses fonctions le 23 novembre 2017.

Elle assurera une permanence chaque jeudi matin de 08h30 à 12h00 dans les locaux de la brigade de Montville ☎ : 02-32-12-02-32.

Police ☎ : 17

Pompiers ☎ : 18

SAMU ☎ : 15 ou 112 depuis un portable

Renseignements administratifs ☎ : 39 39



Assistantes maternelles agréées :

Géraldine CAMBOUR, 112 impasse de l'église ☎ : 02.35.33.26.84

Odile GROUT, 292 route du chemin des Fées ☎ : 02.35.33.36.99

Colette MONSTIER, 751 route de la Beauce ☎ : 02.35.33.29.56

Sandra MORIN, 235 route du Chemin des Fées ☎ : 02.35.33.81.02

Delphine ROC, 336 route d'Ormesnil ☎ : 02.35.75.49.04



Les différences

Trouve les 7 différences qui se sont glissées dans le second dessin.

Les différences



La tortue Noémie a beaucoup d'amis. Dans chaque dessin, remets dans l'ordre les groupes de lettres, et tu trouveras le nom des trois animaux qui sont devenus ses copains.

Les copains

RÉPONSE :

G _____
É _____
H _____

LLE
GRE
NOUI

URE
UIL
ÉC

SON
HÉ
RIS



Les copains

Labyrinthe

Aide les abeilles à retrouver le chemin qui mène à la ruche.

Labyrinthe

